

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les Océanites – Ecole de voile

Article 1 – Définitions

L'ASSOCIATION : Association Les Océanites, établissement organisant le Stage pour les Adhérents.

ADHERENT : Toute personne physique ayant adhéré à l'Association Les Océanites et qui commande un Stage sur le Site internet <https://www.helloasso.com/associations/les-oceanites> dans les conditions définies ci-après.

FORMATEUR : Membre de l'Association, le Formateur ou la Formatrice est la personne responsable de la bonne marche du navire et du bon déroulement du Stage. Il.elle est considéré.e comme Capitaine au sens de la Division 240 de l'arrêté du 23 novembre 1987. Dans le cadre des activités « école de voile » de l'Association, les termes Capitaine, Skipper, Chef de Bord, Moniteur et Formateur sont considérés comme synonymes.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Les présentes conditions générales applicables entre L'Association et L'Adhérent, que l'Adhérent déclare accepter lorsqu'il commande un Stage.

STAGE : Stage de voile organisé par l'Association, dont le contenu (durée, thématique, etc.) est décrit en ligne sur <https://www.lesoceanites.org>.

QUOTIENT FAMILIAL (QF) : Le calcul du Quotient Familial se fait selon la modalité suivante : Revenu Fiscal de Référence du Foyer, divisé par le nombre de Parts Fiscales.

1 adulte = 1 part

1^{er} et 2^{ème} enfant = 0,5 part chacun

Chaque enfant supplémentaire = 1 part chacun

Article 2 – Objet et acceptation des Conditions Générales de Vente

Toute commande de Stages sur le Site internet <https://www.helloasso.com/associations/les-oceanites>, suppose l'acceptation de l'ensemble des termes des présentes Conditions Générales de Vente et leur acceptation inconditionnelle. Tout utilisateur ne souhaitant pas accepter tout ou partie des présentes Conditions Générales de Vente ne pourra pas passer commande.

L'acceptation sans réserve de ces Conditions Générales de Vente consistera dans le fait, pour le l'Adhérent passant commande sur le Site internet, avant de valider sa commande, de cocher la case correspondant à la phrase suivante : « J'accepte les conditions générales de vente ». En cochant cette case l'Adhérent déclare ainsi avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente. La validation vaut donc acceptation de ces Conditions Générales de Vente et sera réputée avoir la même valeur qu'une signature manuscrite de la part de l'Adhérent.

Article 3 – Tarifs et paiement

3.1 - Grille tarifaire

Le tarif des stages est variable selon la grille tarifaire suivante :

	Unité	Tarification selon Quotient Familial		
		Cat. 1 : < 18 000€	Cat. 2 : 18 000€ - 24 000€	Cat. 3 : > 24 000€
Adhésion	Annuelle	10 €		
Sortie à la journée	/ Jour	65 €	90 €	115 €
Croisière (incluant au moins une nuit à bord)	/ Jour	80 €	105 €	130 €

Caisse de bord : En stage Croisière, il faudra ajouter le montant de la caisse de bord, **à apporter en liquide au 1^{er} jour du stage**.

La caisse de bord inclut : les repas pris à bord (hors boissons alcoolisées), le gaz, le carburant et les éventuelles nuits passées au port.

Son montant est forfaitaire et fixé pour l'année 2025 à **20€/jour/personne**.

Exemple pour 1 personne : Tarif journalier + Caisse de bord + Adhésion			
	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3
Sortie à la journée	65€ + 10€ = 75 €	90€ + 10 = 100 €	105€ + 10€ = 115 €
Week-end (2 jours)	160€ + 40€ + 10€ = 210 €	210€ + 40€ + 10€ = 260 €	260€ + 40€ + 10€ = 310 €
Croisière 5 jours	400€ + 100 € + 10€ = 510 €	525€ + 100€ + 10€ = 635 €	650€ + 100€ + 10€ = 760 €
Croisière 6 jours	480€ + 120€ + 10€ = 610 €	630€ + 120€ + 10€ = 760 €	780€ + 120€ + 10€ = 910 €

Le prix du Stage est indiqué en euros, toutes taxes comprises (TVA non applicable, association à but non lucratif).

L'Association se réserve le droit de modifier le tarif des Stages à tout moment. Cependant, les Stages seront facturés à l'Adhérent sur la base du tarif en vigueur au moment de la commande.

Ce qui n'est pas inclus dans le prix du Stage :

- Caisse de bord (à apporter en liquide au 1^{er} jour du stage)
- Frais de déplacement allé et retour, éventuels frais de logement sur place avant et après le Stage.
- Toute assurance individuelle facultative à laquelle l'Adhérent aura souscrite pour la durée du Stage.
- Les boissons alcoolisées et les éventuels repas pris en dehors du voilier pendant le Stage.

3.2 – Moyens de paiement

Le seul moyen de paiement accepté pour le Stage est la carte bancaire, via HelloAsso.

La Caisse de bord forfaitaire est payée en liquide au 1^{er} jour du Stage.

Article 4 – Commande

4.1 – Disponibilité des Stages

La disponibilité des Stages est indiquée sur la page www.lesoceanites.org/programme. Le nombre de places est limité à 5 en croisière et 8 en sortie à la journée.

Les Stages complets sont indiqués comme tels et indisponibles à la commande.

4.2 – Sélection du Stage et commande en ligne

Afin de passer une commande, l'Adhérent doit cliquer sur « Réserver » sur la page www.lesoceanites.org/programme, dans le cadre correspondant au stage qui l'intéresse.

Il sera redirigé sur le site internet <https://www.helloasso.com/associations/les-oceanites>, vers le formulaire sur lequel il doit indiquer les informations suivantes : nom, prénom, adresse e-mail.

Il choisir un tarif parmi les trois catégories de Quotient Familial proposées.

Pour finaliser sa commande, l'Adhérent doit accepter les Conditions Générales de Vente.

4.4 – Confirmation de la commande

Toute commande effectuée et payée par l'intermédiaire du site <https://www.helloasso.com/associations/les-oceanites> sera confirmée par e-mail. A ce titre, l'Adhérent reconnaît et accepte que pour passer commande, il doit disposer d'une adresse électronique valide à laquelle les documents contractuels lui seront adressés.

Cet e-mail de confirmation comportera les informations suivantes :

- Confirmation de l'ensemble des éléments saisis par l'Adhérent
- Coordonnées de l'Association
- Caractéristiques essentielles du Stage acheté (date, lieu, prix TTC)

Si l'adresse e-mail fournie par le Client est erronée, l'Association ne pourra pas être tenue pour responsable de la non-réception de l'e-mail de confirmation.

L'Association se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande émanant d'un client avec lequel un litige de règlement serait en cours.

Article 5 – Modalités d'annulation

5.1 – Annulation de la part de l'Adhérent

L'Adhérent peut annuler son inscription jusqu'à 1 mois avant le début du Stage. Un e-mail devra être envoyé à l'adresse de l'Association (contact@lesoceanites.org), qui procèdera au remboursement du prix du stage. Le montant correspondant à l'adhésion (10€ en 2025) ne pourra pas faire l'objet d'un remboursement.

Passé ce délai d'un mois avant le début du Stage, l'inscription sera considérée comme définitive et aucun remboursement ne pourra être effectué par l'Association, sauf si l'Adhérent peut justifier d'une situation exceptionnelle ne relevant pas de sa responsabilité (accident, décès d'un proche).

5.2 Annulation de la part de l'Association

L'Association peut annuler le Stage à tout moment, jusqu'au jour même du début du Stage. Dans ce cas, le prix du Stage sera remboursé aux Adhérents inscrits, et le remboursement de l'adhésion pourra être proposé si l'Adhérent souhaite quitter l'Association. L'inscription sur un autre stage équivalent pourra être proposée en alternative au remboursement.

Les frais annexes engagés par l'Adhérent (frais de transport et de logement, assurance individuelle, etc.) ne pourront en aucun cas être remboursés.

Article 6 – Déroulement du Stage

6.1 – Accueil

Le Stage se déroulera aux lieux et date choisis par l'Adhérent dans la commande, et rappelés dans l'e-mail de confirmation adressé par l'Association à l'Adhérent.

L'adresse précise l'heure de rendez-vous seront communiqués à l'Adhérent par le Formateur au minimum 24h avant le début du Stage.

L'accueil se fera directement à bord du voilier, de préférence le matin du début du Stage. Le Formateur s'assurera que les Adhérents ont bien pris connaissance de la thématique du Stage, qu'ils ont l'équipement personnel nécessaire et fera une visite du voilier incluant les principales consignes de sécurité adaptées au bon déroulement du Stage.

Les Adhérents verseront le montant de la caisse de bord forfaitaire prévue pour la durée du stage (20€/jour/personne en 2025), dès leur arrivée à bord.

6.2 – Responsabilité et prérogatives du Formateur

Le Formateur peut, selon la thématique du stage, être un professionnel de l'enseignement de la voile (BE, BPJES, CQP), ou un Adhérent dont les compétences auront été validées par l'Association. Dans tous les cas, il a les responsabilités et les prérogatives correspondant à son statut de Capitaine, au sens de la Division 240 de l'arrêté du 23 novembre 1987.

Ainsi, en tant qu'unique responsable de la sécurité du navire et de ses passagers (les Adhérents participants au Stage), **le Formateur peut prendre la décision d'écourter la durée du Stage, ou de l'annuler**, à tout moment y compris pendant la durée du Stage. Si cette décision intervient après le début du Stage, seuls les jours annulés pourront faire l'objet d'un remboursement. Cette décision peut intervenir pour des raisons techniques (avarie, matériel défectueux), météorologiques, ou tout autre motif que le Formateur considère comme pouvant représenter un danger pour le navire ou ses passagers.

Le Formateur peut prendre la décision de débarquer un Adhérent, y compris dans un abri différent du port d'arrivée prévu. Cette décision sera justifiée en cas de non-respect du Règlement Intérieur et/ou des Statuts de l'Association, ou tout comportement pouvant représenter un danger pour le navire ou ses passagers. Notamment, les actes ou propos de discrimination, de violence ou d'incitation à la haine ne sont pas admis pendant le Stage. Dans le cas d'un

débarquement pour les raisons présentées dans le présent paragraphe, aucun remboursement ne pourra être réclamé de la part de l'Adhérent.

6.3 – Vie à bord

Le couchage (6 places en tout) se fait en bannettes individuelles.

Les Adhérents participent équitablement à toutes les tâches de la vie collective : élaboration des repas, ménage, vaisselle, etc.

L'avitaillement aura été assuré par le Formateur la veille ou le matin du début du Stage. En cas de régime alimentaire particulier, l'Adhérent le signale par e-mail au moins une semaine avant le début du Stage.

Article 7 – Responsabilité médicale

En acceptant les présentes CGV, l'Adhérent déclare sur l'honneur :

- Être physiquement apte à la pratique sportive, notamment de la voile en mer.
- Savoir nager
- Ne pas présenter de contre-indication médicale connue à la vie en mer, ou le cas échéant être autonome et responsable dans le suivi de ses traitements médicaux. En particulier si le programme du Stage implique de passer plus de 24h en mer.
- Faire part de toute allergie connue au Formateur, idéalement une semaine avant le début du Stage.

Article 8 – Droit à l'image

Sauf avis contraire de la part de l'Adhérent, les photographies ou vidéos prises durant le Stage pourront être utilisées dans le cadre de la communication de l'Association (catalogue, site Internet, affiches, newsletters.) ou dans un support de presse, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée à l'Association.

Article 9 – Langue parlée

Sauf mention contraire lors de l'inscription, la langue commune utilisée pendant les Stages est le français.

Article 10 – Données personnelles

La commande et la participation au Stage nécessitent la fourniture d'un certain nombre d'informations personnelles par l'Adhérent, à savoir ses nom, prénom, adresses postale et électronique et numéro de téléphone. Les données récoltées sont nécessaires, notamment pour la validation de la commande.

Ces données sont conservées par HelloAsso en sa qualité de vendeur, et par l'Association en sa qualité de prestataire réalisant le Stage, aux fins d'exécuter les obligations liées à la commande, pour une durée maximale de 3 ans.

Sauf avis contraire de la part de l'Adhérent, ces données peuvent être utilisées par l'Association pour lui transmettre des informations relatives aux activités de l'Association (newsletter, offres de stages).

L'association s'engage à ce que les données ne soient pas utilisées dans un autre cadre, ni à les transmettre à des tiers.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'Adhérent dispose d'un droit d'opposition, d'interrogation, d'accès et de rectification des données fournies. Pour cela, il lui suffit d'en faire la demande à l'Association, en la formulant par e-mail en précisant ses coordonnées, notamment l'adresse électronique communiquée lors de la commande.

Les données relatives au paiement, notamment le numéro de carte bancaire, sont collectées et traitées exclusivement par l'établissement bancaire concerné qui est seul responsable du traitement.

Article 11 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des éléments (textes, commentaires, illustrations, images) du Site internet www.lesoceanites.org sont la propriété de l'Association. Ils sont protégés par les lois et traités internationaux en matière de droit d'auteur ainsi que par d'autres lois et traités internationaux en matière de propriété intellectuelle. Toute reproduction, copie, ou téléchargement total ou partiel du Site internet www.lesoceanites.org sans le consentement de l'Association est strictement interdite.

Article 12 – Litiges et droit applicable

Le site www.lesoceanites.org étant édité en France, et le contrat de vente entre l'Association et l'Adhérent étant conclu en français, les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française.

Le présent contrat se réfère au droit français et, plus particulièrement, à la réglementation de la vente à distance (articles L221-1 et suivants du Code de la consommation).

En cas de différend entre l'Association et l'Adhérent concernant la validité, l'exécution, l'inexécution ou l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente ou, plus généralement, les relations entre l'Association et l'Adhérent, ce dernier pourra recourir à une procédure de médiation ou tout autre mode alternatif de règlement des différends.

A défaut de résolution amiable, tout différend sera soumis au tribunal compétent du lieu du domicile du défendeur ou, au choix du demandeur, du lieu de l'exécution du contrat, conformément aux articles 42 et 46 du Code de procédure civile.

Article 13- Mentions légales

Editeur : l'éditeur du Site Internet est l'association LES OCEANITES

N°SIRET 924 797 566 00016

Code APE 93.12Z Activités de club de sport.

Objet: partager notre passion pour la mer dans le respect de l'environnement et des patrimoines maritimes

Siège social: le Grand Tiroir, 16, rue de Briec, 29520 Laz.

Date de la déclaration : 3 mars 2024

Contact : le Client peut contacter l'Association via l'adresse e-mail contact@lesoceanites.org.

Hébergeur : l'hébergeur du Site Internet est la société WIX.